



Une année de mobilisation

Rapport annuel 2009, Bureau du Sénégal





ACB	Association Communautaire de Base
ACCA	Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique
AME	Accords Multilatéraux en Environnement
AN	Assemblée Nationale
AP	Aire Protégée
AMPs	Aires Marines Protégées
AJE	Action Jeunesse Environnement
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
ARD	Agence Régionale de Développement
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CLC	Cadre Local de Concertation
CSRP	Comité Sous Régional des Pêches
CRS	Catholic Relief Services
CSE	Centre de Suivi Ecologique
CES	Conseil Economique et Social
CMC	Centre Multimédia Communautaire
COP	Conférence des Parties
CRISTAL	Community-Based Risk Screening Tool – Adaptation & Livelihoods Instrument
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CRCE	Cadre Régional de Concertation pour la Gestion de l'Environnement
COMNAC	Commission Nationale sur les changements Climatiques
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DFID	Department For International Development
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
FMDD	Forum Mondial du Développement Durable
GWJ	Global Water Initiative
GP/SIRENE	Gestion Participative des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest
INN	Illégale, non Déclarée et non Réglementée
IMPAC 2	2ème Congrès sur les Aires Marines Protégées
IMAO	Initiative pour la Restauration de la Mangrove en Afrique de l'Ouest
MEPNBRLA	Ministère de l'Environnement, Retention et des Lacs Artificiels
NNP	Parc National du Niomi
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OCB	Organisation Communautaire de Base
ORTM	Office de la Radio Télévision Malienne
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest
PACB	Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité
PANA	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PAECV	Plan d'Action pour l'Environnement et le Cadre de Vie
PAFS	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PACO	Programme Afrique Centrale et Occidentale
PNE	Partenariat National de l'Eau
PREPARE	Programme d'appui aux réseaux des parlementaires et élus locaux environnementalistes des pays de l'ouest
PGA	Parliamentarians for Global Action
RB	Réserve de Biosphère
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
RBT	Réserve de Biosphère Transfrontalière
RBTDs	Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal
RNA	Régénération Naturelle Assistée
RECARGAO	Renforcement des Capacités Régionales de Gestion des Pêches en Afrique de l'Ouest
RPCA	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
ROPEM	Réseau des Organisations pour l'Environnement et la Mangrove
REPES	Réseau des Parlementaires pour la Protection de l'Environnement au Sénégal
SIE	Système d'Information Environnementale
UAEL	Union des Associations des Elus Locaux
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UE	Union Européenne
WWF	World Wildlife Fund





SOMMAIRE

Sigles et abréviations.	3
Message du chef de mission : 2009, une année de mobilisation	7
Qui sommes-nous ?	8
Nos choix stratégiques	10
Nos activités en 2009	13
<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les changements climatiques et contribution à l'adaptation 	13
<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarde et valorisation des aires protégées 	16
<ul style="list-style-type: none"> • Des Réseaux pour renforcer le plaidoyer sur la gestion de l'environnement 	19
<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives porteuses sur la gestion de l'eau, des zones humides et des ressources côtières et marines 	21
Ils nous accompagnent	26
Notre équipe	29
Un regard sur 2010	31
UICN Sénégal en chiffres	32

2009, une année de mobilisation





Message du Chef de Mission



Certes 2009 n'a pas été une année aussi turbulente que 2008 où le monde a été secoué par plusieurs crises. Mais l'heure n'est pas encore au repos. Les populations, surtout les plus vulnérables, continuent d'en ressentir les conséquences. Pénurie d'eau, variabilités climatiques, faible production agricole, appauvrissement des ressources naturelles, voilà les réalités qui les touchent de plein fouet et auxquelles nous nous devons de trouver, avec eux, des réponses durables.

C'est conscient de cela, que nous avons, tout au long de l'année 2009, mobilisé nos efforts vers le conseil et les interventions en matière de politiques et programmes environnementaux. Notre visée est de donner aux femmes, aux jeunes, aux hommes, aux politiques et acteurs locaux, le pouvoir d'agir, de décider, pour contribuer à la préservation des ressources qu'ils partagent avec d'autres ou qui leur sont propres.

Ainsi avons-nous soutenu, encouragé et développé de nombreuses initiatives pour renforcer la diffusion de l'information et faciliter le partage de données relatives à la gestion de l'environnement. Nous avons également mis en oeuvre des projets tels que le projet d'appui au réseau des parlementaires pour la protection de l'environnement du Sénégal (REPES) ou encore « le Projet d'Appui au Réseau Régional des Parlementaires » pour soutenir la mise en place de cadres de concertation et réseaux et permettre ainsi à des groupes d'acteurs tels que les parlementaires, d'échanger leurs expériences et de se mobiliser sur certains enjeux cruciaux.

Donner aux populations le pouvoir d'agir, c'est aussi les aider à s'adapter aux

changements climatiques et à préserver les ressources dont ils disposent, en particulier l'eau dans toutes ses composantes et les espaces protégés qui sont des outils privilégiés de conservation de la biodiversité. En ce sens, l'UICN Sénégal met en oeuvre quatre (4) projets dans ces domaines, qui sont :

- la Restauration des écosystèmes de mangroves en Afrique de l'Ouest (IMAO);
- le Programme de Participation du Public à la gestion de l'eau dans le bassin du fleuve Sénégal (PPP);
- le Renforcement des capacités régionales de gestion et gouvernance des pêches (RECARGAO);
- l'Initiative de Reverdissement du Sahel par la Régénération Naturelle Assistée (RNA).

Deux (2) nouveaux projets ont été enregistrés en 2009. Il s'agit de la deuxième phase du projet de gestion intégrée des ressources en eau dans le sous bassin de la Sandougou exécuté en partenariat avec le CRS et du projet de Mobilisation d'Actions Urgentes, Plaidoyer et Small Grants dans les pays du PRCM. Ces projets renforcent notre intervention dans les domaines cités plus haut.

Nous avons pour l'année 2010 beaucoup de défis mais assez d'ambitions pour les relever. Nous espérons que tous ceux qui nous ont soutenu en 2009, resteront nos alliés en 2010. Et mieux encore, nous espérons nouer d'autres alliances stratégiques pour rendre notre réseau plus dynamique et mieux à même d'apporter une contribution solide à l'enjeu que représente la conservation de la nature.

■ ■ ■ ■ Qui sommes-nous ?



UICN, un réseau mondial

L'Union internationale pour la conservation de la nature est le plus vaste réseau mondial consacré à la cause de la conservation de la Nature. Le réseau est dirigé par un Conseil, élu tous les quatre ans par les organisations membres lors du Congrès mondial de la nature.

L'UICN met en oeuvre des projets partout dans le monde et réunit les gouvernements, les organisations non

gouvernementales, les agences des Nations Unies, les entreprises et les communautés locales pour, ensemble, développer et mettre en oeuvre des politiques, des lois en faveur d'une bonne gestion de l'environnement.

La mission de l'UICN est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés dans le monde entier, dans la conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature,

ainsi que de s'assurer que l'utilisation de ces ressources naturelles est faite de façon équitable et durable.

L'UICN est l'organisme consultatif référent auprès du Comité du patrimoine mondial pour l'étude de l'inscription des sites naturels à la liste du patrimoine mondial, ainsi que l'évaluation de l'état de conservation de ces sites.

UICN, le bureau du Sénégal

L'UICN est présente au Sénégal depuis plus de deux décennies.

Elle est l'un des principaux partenaires de l'Etat du Sénégal dans la conception et la mise en oeuvre de sa politique de conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

L'assistance de l'UICN au Sénégal a permis durant ces vingt années, de contribuer notamment, à :

- l'amélioration des politiques et stratégies de conservation par la sauvegarde d'aires protégées,
- la lutte contre les facteurs de dégradation des ressources, la gestion durable des zones humides, la protection des espèces ;
- la mise en oeuvre d'un processus de valorisation des ressources sauvages largement pris en compte dans l'élaboration de la politique de réduction de la pauvreté ;
- le renforcement de capacité des acteurs de l'environnement pour leur permettre d'exercer leurs prérogatives en matière de gestion de l'environnement ;
- l'introduction des questions d'environnement dans le débat citoyen ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour l'atteinte de l'OMD 7 relatif à l'environnement durable.

Ces acquis ont été rendus possibles grâce aux relations de travail opérationnelles que le bureau a su tisser avec des ONG pairs, associations, parlementaires et élus locaux

Plus d'infos sur :

http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/paco_senegal/



■ ■ ■ ■ Nos choix stratégiques

L'UICN Sénégal, au-delà de sa mission première de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, tend à privilégier les solutions qui prennent en compte le bien-être des populations ainsi que la rentabilité économique.

Sa démarche méthodologique, qui s'inscrit dans le programme quadriennal du siège à Gland (Suisse)

et la dynamique impulsée par le Programme Afrique Centrale et de l'Ouest (PACO), est sous-tendue par trois volets : la Connaissance, l'Habilitation et la Gouvernance.

Les actions menées dans le cadre du Programme stratégique 2003-2007 et des programmes antérieurs, ainsi que les activités d'appui-accompagnement initiées, ont façonné les axes stratégiques prioritaires que

le bureau s'est fixé entre 2008 et 2011. Ils concernent :

- la Sensibilisation environnementale;
- la Veille environnementale;
- le Plaidoyer et le Lobbying;
- la Gestion intégrée des ressources en eau;
- la Gestion du littoral et des ressources marines et côtières.



La sensibilisation environnementale

Il s'agit, par ce biais, de renforcer la conscience environnementale de la population afin de façonner les attitudes et comportements des acteurs dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'importance des ressources naturelles dans le développement économique et social.

De même, les stratégies qui ciblent les communautés et qui, faute d'alternatives, sont amenées à les exploiter sans discernement, ainsi que des systèmes d'éducation et de formation seront développés en s'appuyant sur des partenaires étatiques ou non étatiques.

La mise en oeuvre de cet axe stratégique devrait, en plus d'accroître la visibilité du bureau, permettre de fournir aux différentes catégories d'acteurs, une information appropriée, à travers des canaux et supports innovants.



La veille environnementale



Par le biais de ses réseaux d'experts, l'UICN développe des connaissances sur l'état et l'évolution des écosystèmes. Ces résultats permettent de fournir des avis-conseils et d'alerter les autorités sur les situations où les menaces sur les ressources sont critiques.

Au Sénégal, l'UICN est en train d'étendre ce renforcement des connaissances scientifiques et techniques dans les aires protégées pour établir une veille environnementale au niveau national et transnational, en collaboration étroite avec les instituts et centres de recherche du Sénégal et des pays concernés.

Dans cette perspective, le bureau envisage d'appuyer la finalisation de la stratégie nationale de gestion durable des aires protégées, la mise en place de réserves transfrontières ainsi que la création d'aires protégées communautaires par les collectivités locales.

Lobbying et plaidoyer

Les problèmes environnementaux auxquels les gouvernements et les sociétés sont confrontés, relèvent en partie de la participation des parties prenantes – dans le système de gouvernance. C'est donc la manière dont les règles et normes de gestion sont établies et mises en oeuvre, ainsi que l'information et le processus de participation à la base des décisions qui vont déterminer pour l'essentiel les tendances de l'évolution des ressources.

Dans ce contexte multi-acteurs (Etat, élus nationaux et locaux, ONG, communautés, chercheurs, journalistes, secteur judiciaire, secteur privé, etc.), l'UICN se fixe comme objectif d'accompagner les différentes catégories d'acteurs et de renforcer leurs capacités à revendiquer et obtenir la prise en compte de leurs préoccupations dans les politiques et les programmes de gestion de l'environnement.

La Gestion intégrée des ressources en eau

Les conflits autour de l'occupation des terres laissent de plus en plus la place à ceux autour de l'eau, du fait surtout de l'augmentation de la demande urbaine et agricole. La plupart des conflits autour de l'eau sont dus à l'absence d'un système transparent et démocratique de gestion de la ressource et des zones d'expansion.

Il s'agira pour nous de conseiller les acteurs et de promouvoir l'émergence d'espaces d'échange et de dialogue en vue d'une gestion concertée.

Gestion du littoral et des ressources marines et côtières



Le littoral sénégalais représente une zone stratégique. Il est aujourd'hui au coeur de l'espace vital du pays avec une occupation de plus de 50% par les établissements humains et des activités économiques. Pour autant, il n'est pas à l'abri d'agressions de toutes sortes, allant de l'occupation anarchique voire illégale à diverses formes de pollution.

Par ailleurs, les infrastructures qui y sont réalisées, tiennent rarement compte des contraintes environnementales et ont souvent des répercussions structurelles sur l'équilibre de la zone côtière.

Les nombreux problèmes qui assaillent le littoral sénégalais exigent une planification intégrée et concertée, l'élaboration d'une législation qui intègre les dynamiques ré-

centes et la mobilisation de toutes les forces vives pour travailler à sa protection et sa valorisation.

Au-delà de la rationalisation de l'occupation du littoral, une telle initiative devrait avoir un impact positif sur les ressources marines et côtières, qu'il s'agisse des écosystèmes de mangroves ou des ressources halieutiques.

Les actions envisagées dans ce cadre, bénéficieront de la synergie avec le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine (PRCM), la Commission Sous-régionale des Pêches (CSRP) et la Direction des Pêches Maritimes du Sénégal (DPM).

■ ■ ■ ■ Nos activités en 2009

Information sur les changements climatiques et contribution à l'adaptation

Avec l'enclenchement du processus de négociation mondiale sur le climat, gouvernements et société civile, surtout ceux des pays en développement, ont besoin de réagir rapidement pour défendre leur position et mettre en oeuvre des politiques axées sur l'adaptation.

L'UICN Sénégal, du fait de sa mission et des nombreuses études et actions

qu'elle mène depuis des années sur l'environnement, est en bonne place pour fournir une information de qualité aux différents acteurs et aider à mettre en place des stratégies pertinentes en matière d'adaptation.

En 2009, le bureau a appuyé divers acteurs et mis en oeuvre plusieurs actions dans ce domaine.



Soutien à des initiatives pertinentes pour renforcer la diffusion d'informations

L'UICN Sénégal a soutenu plusieurs initiatives et collaboré avec des organisations et institutions étatiques pour renforcer la diffusion de l'information sur l'environnement.

Le bureau a appuyé la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) dans l'organisation d'une rencontre préparatoire de la délégation officielle du Sénégal qui devait participer à la 15^{ème} conférence des Parties (COP15) de la Convention-cadre sur le climat. A cette occasion, des documents d'information portant sur les principaux projets d'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'un document technique de support aux négociations ont été mis à la disposition de la délégation.

L'UICN Sénégal a de même soutenu l'organisation d'événements qui participent à la sensibilisation, la communication et à l'éducation environnementale. Ces appuis concernent en particulier la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) pour

l'organisation de la Journée Africaine de l'Environnement et de la Journée Mondiale de l'Environnement. L'Association Sénégalaise des Amis de la Nature (ASAN) et le Centre de Formation Professionnelle Horticole ont également reçu un appui du bureau, l'un dans le cadre de la campagne d'hivernage de la Grande Muraille Verte et l'autre pour l'intégration dans son curriculum, des principes de durabilité et d'éducation environnementale.

L'UICN Sénégal a également poursuivi son objectif de diffusion d'information en commanditant une étude sur le niveau d'exécution de l'Objectif du Millénaire pour le Développement 7 et sur le degré d'atteinte des indicateurs. Le rapport a montré que les performances sont contrastées; pour certains indicateurs (superficies des forêts aménagées, création d'aires protégées) les résultats sont significatifs, sur d'autres (les zones humides avec la prolifération des végétaux aquatiques envahissants, la gestion des zones

littorales et côtières, la pollution des eaux), les retards enregistrés inspirent de réelles inquiétudes quant aux chances d'atteinte des indicateurs aux échéances fixées. L'étude recommande la réactivation du Comité National Changements Climatiques (COMNAC), la mobilisation des acteurs autour de l'OMD7 et l'accompagnement du processus par l'Etat et la société civile, notamment avec l'appui de l'UICN.

Dans le domaine des publications, l'expérience du projet «valeurs des écosystèmes » capitalisée dans la Réserve de Biosphère Transfrontière (RBT) a fait l'objet d'un ouvrage intitulé « *Evaluation économique d'une zone humide : le cas du Diawling, Mauritanie* ». Disponible sur le site web de l'UICN www.uicn.org, il a été largement diffusé auprès des partenaires et complète celui qui avait été publié en 2008 sur le Djoudj intitulé « Evaluation économique de l'écotourisme ».

Partage de données à travers un Système d'Information Environnementale performant

Outil indispensable pour rassembler, organiser et partager les informations concernant la gestion l'environnement, un système d'information peut aider à clarifier les problèmes, formuler des stratégies et mettre en oeuvre des plans d'action. L'UICN Sénégal l'a mis au coeur de sa stratégie d'information et a ainsi instauré au cours de l'année, un partenariat technique avec le Centre de Suivi Ecologique (CSE). Sur la base d'une étude diagnostic sur les besoins en informations environnementales, un atelier de concertation des acteurs utilisant et ou produisant des infor-

mations environnementales, a été organisé. Après le consensus acquis sur le diagnostic des besoins et de la disponibilité des informations environnementales, des accords ont été conclus par l'ensemble des acteurs présents (privé ; OSP ; services étatiques ; collectivités locales ; ONG ; recherche et enseignement) sur la pertinence de disposer d'un SIE ainsi que sur le processus de mise en oeuvre.

Ainsi, la majorité des intervenants a recommandé le renforcement du SIE basé au CSE, avec la participation de toutes les autres structures.

Estimant que l'échantillon de 67 institutions ciblées n'était pas assez représentatif, certains intervenants ont préconisé une enquête complémentaire. Une plus grande prise en compte des ONG et des collectivités locales, a été également recommandée.

Un groupe de travail technique ainsi qu'un système de gouvernance du futur SIE (projet de charte ; assemblée générale ; comité de pilotage et secrétariat exécutif) a été mis en place. Le CSE a été choisi pour piloter le processus.

Faciliter l'échange d'expérience à travers les cadres de concertation

En novembre 2009, la restitution d'une étude commanditée par UICN Sénégal, portant sur le diagnostic du Cadre régional de concertation pour la gestion et la protection de l'environnement (CRCE) de la région de Saint-Louis a été l'occasion de la mise sur pied d'un comité restreint réunissant les principaux acteurs de l'environnement. Ce comité est composé des représentants des collectivités locales de la région, de la Division régionale de l'environnement et des établissements classés (DREEC), de l'inspection régionale des eaux et forêts, de l'Agence régionale de développement (ARD) et des membres de la société civile. Mandat leur a été donné de mettre en oeuvre les principales recommandations formulées dans l'étude avec



en perspective la convocation d'une assemblée générale de relance du cadre de concertation.

Actions pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques

Dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, UICN Sénégal a entrepris des actions pilotes prometteuses :

Il a, d'une part, appuyé la mise en oeuvre du Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques (PANA) ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de conventions locales sur l'adaptation aux changements climatiques. En ce sens, un partenariat a été noué avec trois organisations locales de la communauté rurale de Toubacouta (l'ONG Action Jeunesse et Environnement, le Réseau des organisations pour l'environnement et la mangrove -ROPEM- et le Comité Local pour les Changements Climatiques) pour l'organisation de la journée mondiale de l'environnement. Par ailleurs, un protocole a été signé avec elles pour faire la cartographie des risques climatiques et des moyens d'existence à l'échelle de la communauté rurale.

D'autre part, le bureau a appuyé deux applications de l'outil CRISTAL. Toutes les applications de CRISTAL se sont jusque là focalisées dans les zones rurales. Mais nous avons réussi à l'implanter dans six (6) communes du département de Rufisque et deux (2) communautés rurales de la région de Tambacounda sur les sites d'intervention du programme Sésame. Et pour mieux appréhender le facteur changement climatique à Rufisque, nous avons ciblé des sites/communautés vulnérables beaucoup plus exposées aux aléas climatiques :

- des quartiers et villages habités par des agriculteurs et des maraîchers se trouvant à proximité des zones d'exploitations agricoles,
- des quartiers proches du littoral habités par des pêcheurs,
- des zones d'élevage dont l'une se situe au niveau du département de Rufisque avec des sites côtiers et terrestres.

Le bureau du Sénégal a aussi aidé les bureaux du Cameroun et du Burkina Faso à organiser la formation de formateurs sur CRISTAL.

L'application de l'outil CRISTAL

L'application de l'outil CRISTAL (Community based Risk Screening Tool - Adaptation and Livelihoods) par UICN Sénégal vise la création de synergies et de nouvelles opportunités pour une meilleure mise en oeuvre du PANA. En effet après le constat fait sur le niveau faible de mise en oeuvre du PANA alors qu'il existe un grand nombre de projets en cours de réalisation ou d'élaboration focalisés sur les RN et non inscrits au PANA, l'application de CRISTAL s'avère donc être une opportunité pour booster de façon considérable la mise en oeuvre du PANA dans tous les secteurs d'activité.

Sauvegarde et valorisation des aires protégées

Vers une Réserve de Biosphère Transfrontière fonctionnelle

Malgré les actions qu'entreprennent les gouvernements, les collectivités locales et les populations, des problèmes subsistent dans la gestion des aires protégées. En effet, elles subissent des pressions de toutes parts (exploitations des ressources, pressions foncières, etc.), qui rendent difficile leur préservation. L'UICN Sénégal a accompagné en 2009, différentes initiatives de protection de ces espaces.

La Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal est rentrée dans sa phase opérationnelle, après son inauguration officielle le 4 février 2009 par les deux ministres de l'Environnement du Sénégal et de la Mauritanie.

La gestion de la RBT constitue un défi de taille compte tenu de son importance stratégique aux plans de la conservation de la biodiversité et du développement socio-économique des deux Etats. Conçue comme



un espace de paix et de gestion mutualisée des ressources, la RBT est en effet l'instrument privilégié capable de susciter le développement socio économique et écologique de la zone du bas delta du fleuve Sénégal. Avec l'appui de l'UICN au Sénégal et de la Mauritanie et sous la houlette du Comité transfrontalier de la RBT, de nombreuses activités ont été conduites en commun par les deux points focaux nationaux désignés, avec le concours d'institutions partenaires des deux pays. On peut citer parmi

ces activités : le comptage annuel des oiseaux, la signalisation de la RBT et la cartographie de l'occupation du sol, l'organisation d'une base de données géoréférencée, l'équipement et la formation des guides et surveillants de la RBT et la lutte contre les plantes envahissantes. Ces activités ont permis d'assurer une plus grande visibilité de la RBT et une meilleure cohérence des interventions en vue de la rendre fonctionnelle.

Une stratégie nationale pour une gestion efficace et cohérente des aires protégées

L'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des aires protégées (AP) a été l'une des recommandations fortes du dernier Congrès mondial sur les parcs et aires protégées, tenu à Durban en Afrique du Sud (septembre 2003). Le Sénégal, avec l'appui de l'UICN, a démarré ce travail par une situation de référence de la gestion de ces sites.

Cette situation de référence a ciblé les forêts classées et autres réserves gérées par la Direction des Eaux et Forêts, et les parcs et réserves de faunes gérés par la Direction

des parcs nationaux. Une base de données numérique sur toutes les aires protégées a été constituée et partagée dans les différentes régions du pays. Elle contient une fiche par aire protégée pour 217 aires protégées (parcs, réserves et 13 forêts classées). C'est la première fois que le Sénégal se dote d'un répertoire de toutes les aires protégées depuis 1960.

Le bureau a organisé des consultations régionales pour permettre aux différents acteurs (services techniques, ONG, collectivités locales, privés)

d'échanger et de se concerter sur la gestion des aires protégées de la région. Il s'agit pour ces acteurs d'identifier les contraintes, les opportunités et de faire des propositions pour la gestion future des aires protégées.

Cinq (5) régions sur onze (11) ont organisé leur atelier de consultation régionale. Chacune d'elles a proposé des axes stratégiques et un plan d'action, comme contribution à la stratégie nationale de gestion des aires protégées. Les autres régions organiseront leurs ateliers en 2010.



Privatisation de la gestion du parc national du Niokolo Koba pour la sauvegarde sa biodiversité

Le Parc National du Niokolo-Koba est classé dans la liste des sites du patrimoine mondial en péril du fait de sa dégradation continue durant ces dernières années. Un processus de réflexion et de concertations autour des solutions permettant d'arrêter cette dégradation, a été engagé par l'Etat du Sénégal avec l'appui de l'UICN. C'est ainsi que, lors d'une journée de réflexion organisée dans

la Réserve de Bandia, l'option d'une privatisation de la gestion du Parc a été retenue par le Ministre de l'Environnement.

Par la suite, un consortium composé de l'USAID, de l'UICN et de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, a fait des propositions relatives au lancement d'un appel d'offres international en vue d'un partenariat public-privé (PPP) destiné à résoudre

l'épineux problème de la gestion du Parc et sauvegarder sa biodiversité qui reste fortement menacée. Les consultations se sont poursuivies sans toutefois donner de résultats probants; ce qui a conduit le bureau à faire de nouvelles propositions en relation avec notre Programme sur les Aires Protégées Afrique Centrale et Occidentale (PAPACO) en vue de relancer le processus en 2010.

Accompagnement du processus de nomination de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Niimi-Saloum

Le Sénégal et la Gambie bénéficient d'un appui du bureau de l'UICN du Sénégal depuis 2005 pour créer et gérer ensemble une Réserve de Biosphère Transfrontière (RBT) au niveau du complexe écologique et socio économique Niimi-Saloum. L'étape majeure à franchir en 2009 était d'élaborer et de déposer un document de soumission pour la nomination de la partie gambienne comme réserve de biosphère.

Beaucoup d'informations sur les ressources naturelles, leurs menaces et les conditions socio-économiques et institutionnelles de leur exploitation ont été obtenues dans la zone ciblée en Gambie. Cela, en se basant sur les ressources humaines locales en vue d'une gestion écosystémique des ressources partagées. Ces informations ont été obtenues à travers onze (11) études situationnelles sectorielles. L'une d'elle est une analyse institutionnelle pour orienter la création et le fonctionnement d'organes de pilotage et de gestion de la RB du Niimi. Cette analyse été effectuée

en accord avec les principes des RB, par des concertations avec les communautés et parlementaires gambiens à travers des rencontres, des émissions radio et des ateliers, puis par la cartographie de l'occupation des sols de la future RB du Niimi et son zonage et enfin, grâce à l'exploitation d'une abondante documentation.

Un partenariat institutionnel large de 20 structures comprenant des directions techniques, des agences publiques, des ONG locales et programmes internationaux, a été mis en place pour piloter le processus sous le leadership de la Direction des parcs de Gambie. La vaste campagne de communication et de sensibilisation sur les réserves de biosphères et les enjeux du processus Niimi Saloum, a permis de toucher une soixantaine de villages, des acteurs institutionnels et les autorités locales par des réunions et des émissions radiophoniques.

Concernant le processus d'appui à la création de la RBT Niimi-Saloum, le formulaire de candidature du Niimi

en Gambie pour une nomination comme réserve de biosphère en 2010 ainsi que d'un plan de gestion de la future RB de Niimi ont été réalisés.

Parallèlement, le processus a acquis l'engagement des parlementaires gambiens à soutenir et à contribuer au succès du processus RBT Niimi-Saloum.

La future Réserve de biosphère de Niimi

Elle est localisée dans la partie occidentale de la Gambie entre les latitudes 13°31' et 13°59'N et les longitudes 16°56' à 16°05'W. Elle a une forme péninsulaire, avec une superficie totale estimée à 131 750 ha, comprenant une zone de transition de 113 543 ha. Elle inclut un parc national, deux forêts classées et plusieurs forêts communautaires et comprend trois noyaux centraux dont le Parc National du Niimi (NNP) et les forêts classées de Kumadi et de Lohen.

Gérer l'environnement avec les communautés de base

L'UICN Sénégal a soutenu la création de trois nouvelles forêts communautaires en 2009 : la forêt de Kholoundick, située dans la communauté rurale de Fimela, et deux autres forêts situées dans les communautés rurales de Djilor (forêt de Goudème) et de Dioosong (forêt de Diomboss).

Des concertations avec les communautés, des visites de sites, un partenariat avec le service des Eaux et Forêts et une implication des services locaux et des

villages, ont permis d'obtenir les accords des autorités locales de la décentralisation. En fin d'année, le processus comptabilise trois (03) nouvelles forêts communautaires dont la forêt de Kholoundick, avec une convention locale validée et soumise à la délibération, la forêt de Diombosse avec un processus de négociation finalisé et la convention locale rédigée et enfin la forêt de Goudème dont le processus de négociation de la convention locale est en phase de finalisation. L'implication de la

commission environnementale des communautés rurales bénéficiaires a sensiblement facilité les concertations et a permis à ce jour une appropriation du processus au niveau du conseil rural. Concernant les forêts communautaires de Djiffa et Gnargou, l'appui financier apporté l'année dernière a permis de construire plus de 250 fourneaux améliorés dans onze (11) villages et la réalisation de pépinières qui ont fourni en partie les plants utilisés pour le reboisement de cette année.

Promotion de la Régénération Naturelle Assistée (RNA)

L'UICN Sénégal met en oeuvre un projet de RNA qui couvre le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger sur une période de deux ans (2009-2010). Au Sénégal, au cours de l'année 2009, un groupe de travail composé de représentants des services techniques, d'ONG, de la recherche et des collectivités locales a été mis sur pied pour construire une alliance nationale en faveur de l'adoption de la RNA et son insertion dans les approches de reforestation, voire dans les grands programmes

tels que la Grande Muraille Verte. Le groupe de travail, piloté par l'ONG Green Sénégal, a effectué des visites d'expériences réussies de RNA à Koungheul (département de Kaffrine) et Rao (département de Saint-Louis).

Il est prévu d'étendre cette expérience aux trois autres pays concernés par le projet et de bâtir ainsi une alliance sous-régionale consolidée pour promouvoir la RNA.

Les conventions locales, un mécanisme de bonne gouvernance des ressources naturelles

En Afrique Subsaharienne, le mécanisme des conventions locales devient de plus en plus courant au Burkina Faso, au Mali, en Guinée, au Sénégal, au Bénin et même au Cameroun. Elle est définie comme un ensemble de règles issues d'un consensus entre tous les utilisateurs d'une ressource en vue de la préserver et de gérer des conflits liés à son utilisation. Le principe vise, avec l'aval des autorités communales, à favoriser la négociation entre acteurs locaux. Il s'agit parfois d'actualiser des modes de gestion existants, le plus souvent d'en définir de nouveaux.

Pour mettre en place les forêts communautaires, l'UICN Sénégal a adopté ce mécanisme; ce qui garantit ainsi la préservation, la régénération, et l'exploitation durable de ces forêts au bénéfice des communautés. A long terme, cette démarche permettra de récolter des crédits carbone au bénéfice des populations en plus de contribuer à l'adaptation au changement climatique.



Renforcement des capacités de la société civile et du secteur privé

Le Forum Environnemental¹, en collaboration avec le CONGAD, a contribué à la révision du code forestier du Sénégal en encourageant avec d'autres acteurs non étatiques, l'intégration des conventions locales dans les dispositions réglementaires du futur texte de loi.

Le forum a aussi organisé, le CONGAD et l'appui de l'UICN, une formation

sur le contentieux environnemental. Cette formation qui a regroupé 35 ONG et associations, a été animée par deux magistrats vacataires au Centre de Formation Judiciaire (CFJ). Pendant deux jours, les ONG/OCB, des représentants de la Direction de l'environnement, des spécialistes du droit de l'environnement et les deux magistrats ont discuté des possibilités qu'offre la loi au Sénégal,

en matière de saisine en cas de dégradation de l'environnement par une institution publique ou privée. Cependant, aucun membre du Forum environnemental n'était informé de ce cas précis. Plusieurs organisations ont pris l'engagement de rechercher cet agrément et de s'investir dans le contentieux environnemental.

¹ Le Forum est une large coalition nationale d'acteurs de la société civile actifs dans l'environnement, la gestion des ressources naturelles et le développement durable.

Des réseaux pour renforcer le plaidoyer sur la gestion de l'environnement

La dynamique du réseautage prend progressivement de l'ampleur dans le milieu du développement. Les organisations cherchent un cadre dans lequel leurs alliés et partenaires se rejoignent et discutent de leurs préoccupations communes.

L'UICN Sénégal essaie, à travers deux projets de regrouper les parlementaires nationaux d'un côté et de l'autre côté, les parlementaires sous régionaux. Le bureau bénéficie doublement de ces réseaux : au-delà des connaissances et des

savoirs que les parlementaires acquièrent, il y a aussi la possibilité de développer des liens approfondis avec eux et de voir ainsi la gestion de l'environnement inscrite en bonne place dans l'agenda des décideurs politiques.





Consolidation du Réseau des Parlementaires pour la Protection de l'Environnement au Sénégal

Financé par la coopération néerlandaise avec l'appui technique de l'UICN, le programme d'appui au Réseau des Parlementaires pour la Protection de l'Environnement au Sénégal, a travaillé pendant cette année 2009 à consolider ses acquis, et à élargir et diversifier son partenariat tant au niveau national que sous-régional et mondial.

Les capacités des parlementaires ont été renforcées sur plusieurs thématiques actuelles et émergentes telles que les énergies renouvelables, la pêche artisanale et industrielle et les changements climatiques. Ils ont aussi participé à plusieurs rencontres nationales, sous-régionales et internationales sur l'environnement : journée d'information et sensibilisation des parlementaires sur le processus de négociation sur les changements climatiques à Dakar, célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement de 2009, journée de sensibilisation sur les organismes génétiquement modifiés, forum des acteurs du littoral ouest – africain du PRCM tenu à Bissau du 16 au 20 février, atelier sous régional « Alliance des parlementaires et élus locaux au service de la gouvernance climatique dans l'espace PRCM et CEDEAO », conférence sur le climat tenue à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre.

Les parlementaires ont aussi reçu des notes techniques, des synthèses et des dossiers d'informations pour faciliter leur participation à des rencontres nationales et internationales auxquelles ils sont conviés telles que la journée consacrée aux pressions foncières par les sociétés commerciales en Afrique de l'Ouest, tenue à Bamako (Mali) en décembre, le forum Annuel de l'Action Mondiale des Parlementaires sur « La Gestion de l'Environnement et de l'Énergie » à New York (Etats Unis) du 21 au 22 octobre, forum Mondial du Développement Durable (FMDD) tenu à Ouagadougou du 9 au 11 octobre etc.

L'appui du bureau aux parlementaires et élus locaux s'est matérialisé sous diverses formes dont :

- la réactualisation des documents de planification et des instruments de gouvernance du réseau (statuts et règlement intérieur) pour améliorer son fonctionnement ;
- la réalisation et la diffusion auprès des parlementaires de plusieurs rapports techniques et compte-rendu des activités développées par le réseau : sessions de formation, participation aux rencontres nationales, sous-régionales et internationales ;

- les conseils juridiques et les encadrements techniques apportés aux députés et sénateurs à l'occasion de l'élaboration des propositions de lois (résolutions) ainsi que pour l'appui dans la rédaction des rapports de commissions techniques lors de la session budgétaire.

L'UICN Sénégal a mis à la disposition du réseau deux assistants pour leur assurer un encadrement technique de proximité sur les questions d'environnement. Le programme a ainsi enregistré des résultats significatifs en 2009, à savoir : le renforcement de la fonctionnalité du réseau, l'institution d'une modalité de pérennisation des actions du réseau par l'instauration d'une cotisation mensuelle de 10.000 F CFA, le renforcement des connaissances des parlementaires sur des questions actuelles comme l'énergie, la pêche et les changements climatiques, le décloisonnement de l'institution parlementaire et la construction d'une synergie horizontale avec les autres acteurs de l'environnement, en particulier les services de l'Etat et la société civile, l'accroissement de la prise de conscience des parlementaires sur le défi climatique et la vulgarisation des actions du réseau par le biais d'un site web.



Réseau Régional des Parlementaires et Elus Locaux au Sénégal

Le Projet d'Appui au Réseau Régional des Parlementaires et Elus Locaux en faveur d'une gestion intégrée de la zone côtière et marine des pays du littoral ouest-africain (PREPARE), initié par l'UICN et le PRCM, a connu, en 2009, une mise en oeuvre marquée notamment par d'importants événements, en dépit d'un contexte politique parfois agité dans certains pays (Guinée Bissau, Guinée et Mauritanie). C'est ainsi que plusieurs activités ont été conduites, parmi lesquelles :

- Le recrutement des assistants parlementaires : il s'est déroulé dans 4 pays du PRCM et a abouti à la sélection de 4 assistants parlementaires pour le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et la Sierra Léone. Les procédures de contractualisation ont pu aboutir pour les trois premiers pays cités.
- En marge de ce recrutement, une étudiante de l'Université Science Po de Toulouse a bénéficié d'un stage de septembre 2008 à juin 2009. Elle a travaillé notamment sur l'identification des acteurs et usagers du littoral et sur les niveaux de ratification des conventions internationales des pays du PRCM.

Deux activités importantes ont été également conduites en appui au fonctionnement des réseaux nationaux :

- Des études sur la situation de référence des parlements, des réseaux de parlementaires et du niveau de ratification et de mise en oeuvre des conventions internationales, ont été réalisées dans 6 pays du PRCM, à l'exception de la Gambie.
- Des missions circulaires de création et/ou redynamisation de réseaux nationaux se sont poursuivies en Mauritanie, en Guinée Bissau et en Sierra Léone.

De plus, le projet a démarré avec deux groupes de travail sur les conventions internationales et sur la pêche :

- Le premier groupe de travail devrait aboutir à l'organisation d'un atelier régional au cours duquel les parlementaires devaient identifier les écarts qui restent à combler en matière de ratification, de transposition dans les législations nationales et d'application des conventions et traités internationaux.
- Le second groupe a porté sur la co-organisation, à Dakar, avec le RECARGAO, d'un atelier sur la thématique pêche (état de la ressource, les accords de pêche, situation actuelle et perspectives des différentes activités de pêche). Il est prévu en 2010, en Sierra Léone, un atelier régional autour de

cette thématique pour identifier des opportunités de mise en cohérence des politiques et législations au sein de la sous-région.

Des visites d'échanges au sein et en dehors de la sous-région ont eu lieu à Bissau en marge du forum des acteurs du PRCM, et à Bruxelles auprès du Parlement Européen et de la Commission européenne, autour de la problématique de la pêche INN (Illégale, Non déclarée et Non Réglementée).

En plus de ces visites d'échange, les parlementaires du réseau régional «APPEL» ont participé à plusieurs rencontres régionales et internationales sur l'environnement, notamment, le 2ème congrès sur les Aires Marines Protégées (IMPAC 2) tenu à Washington du 21 au 24 mai 2009, un atelier régional sur la sécurité alimentaire organisé à Bamako du 8 au 12 décembre par le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA), animé par le CILSS et le CLUB du SAHEL, la COP 15 sur les changements climatiques à Copenhague du 4 au 18 décembre 2009 et l'atelier sous-régional du projet GP/SIRENE sur « la gouvernance partagée des AMPs » à Joal (Sénégal) le 11 novembre 2009.

Dans le cadre de la capitalisation des acquis, la réalisation d'un « guide des expériences réussies et des bonnes pratiques de gestion intégrée de la zone côtière et marine de la sous-région » a démarré avec une première réflexion sur les objectifs du guide, les bénéficiaires potentiels, son contenu, et les modalités de sa réalisation. Ce guide sera finalisé et diffusé largement en 2010.

L'activité phare du réseau en 2009 a été l'organisation d'un atelier sous régional à Praia, au Cap-Vert, du 3 au 6 août 2009 sur le thème « *Alliance des parlementaires et élus locaux au service de la gouvernance climatique dans l'espace PRCM et CEDEAO* ». 148 personnes y ont pris part dont une centaine de parlementaires et élus locaux. Plusieurs institutions parlementaires et partenaires du PRCM et de l'UICN dont les programmes ACCA/CRDI/DFID, ACCC/UNESCO/BREDA, le PNUD/

CAP-VERT, Wetlands International, WWF et Enda TM, ont apporté une contribution technique et financière; ce qui a permis d'obtenir d'importants résultats :

- la mise en place d'une alliance des parlementaires et élus locaux des pays de l'espace PRCM,
- l'adoption d'une déclaration de soutien à la position africaine commune sur les changements climatiques,
- l'adoption d'un plan d'action pour le suivi et la mise en oeuvre des conclusions et recommandations de l'atelier.

Les actions développées en 2009 commencent à produire des impacts positifs, autant dans la perception générale que les parlementaires ont de leurs statut et rôles (occupation de l'espace politique et institutionnel),

que dans la conduite du travail parlementaire (participation plus accrue aux débats, interpellations de l'exécutif, prise de positions sur les questions environnementales majeures), et le renforcement de leur influence.

En 2010, il s'agira de mettre l'accent sur l'appui au fonctionnement des réseaux, la poursuite de la dynamique d'alliance entre parlementaires et élus locaux, le recours à l'appui des institutions parlementaires dont la réceptivité aux questions environnementales est de plus en plus grande et la médiatisation des activités et des résultats du projet en se dotant d'outils et supports de communication adéquats : site web, bulletin, etc.



Des initiatives porteuses sur la gestion de l'eau, des zones humides et des ressources côtières et marines

La gestion de l'eau est d'une importance vitale, surtout en zone sahélienne où cette denrée se fait souvent rare. Au-delà de l'importance de sa disponibilité pour la survie des écosystèmes naturels, l'accès à l'eau potable par les populations est une aspiration intrinsèquement liée à leur santé et à leur bien-être.

En partenariat avec les institutions actives dans le domaine de l'eau, l'UICN Sénégal cherche à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par la mise en oeuvre de démarches fondées sur un partage de l'information et visant à établir une meilleure gouvernance de la ressource eau.

Vulgarisation de la charte de gestion des ressources en eau du fleuve Sénégal

Les Etats membres de l'OMVS, par une résolution datée de mai 2002 ont adopté une charte qui vise une exploitation rationnelle et efficiente des eaux du Fleuve. Cependant, la charte n'était jusqu'ici accessible qu'aux experts de l'OMVS et aux services techniques chargés de l'eau et de l'agriculture des Etats. l'UICN Sénégal et l'OMVS ont mis en place le programme de participation du public (PPP) dans la gestion du fleuve Sénégal dont l'une des principales composantes est la vulgarisation de cette charte. Sa diffusion permettra aux ONG, aux collectivités locales, aux organisations de producteurs et les privés de s'approprier son contenu et d'en faire usage dans leurs activités grâce à une meilleure prise de conscience.

Après le Sénégal et la Mauritanie en 2008, les activités de vulgarisation de la charte se sont déroulées en 2009 au Mali et ont porté sur :

- L'organisation d'un point de presse en présence d'une vingtaine de journalistes représentant 10 organes de presse (radios et presse écrite) ;
- L'organisation d'une conférence-débat, regroupant plus d'une soixantaine de personnes venant des services publics (Ministères et directions rattachées), des ONG et coordinations d'ONG, de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), de l'association des Organisations Paysannes et Producteurs de la Région de Kayes,

des journalistes (presse écrite et orale), du Partenariat National de l'Eau (PNE), des structures de l'OMVS, des membres du comité UICN ;

- La diffusion de panels de discussion sur les ondes de la télévision nationale malienne (ORTM) et de 10 radios locales partenaires de l'OMVS de la Région de Kayes et environnant (Radios rurales de Kayes, Yélimane, Kéniéba, kurukan de Kita, etc.). Cette diffusion a donné l'opportunité aux différents usagers, aux autorités et au grand public de connaître et mieux comprendre la Charte des Eaux du Fleuve Sénégal.



Gestion Intégrée du bassin de la Sandougou au Sénégal

Ce projet est exécuté sous l'égide de Global Water Initiative (GWI), un programme d'Appui à la gestion de l'eau en Afrique de l'Ouest, financé par une Fondation de droit américain, Buffet Foundation.

Au Sénégal, un consortium composé de Catholic Relief Services (CRS) et de l'UICN, met en oeuvre le projet dans le Bassin de la Sandougou, dans la région de Tambacounda. Le bureau intervient dans la mise en place d'une plateforme d'échange d'informations entre les acteurs de l'eau et d'un plan d'aménagement et de gestion des ressources en eau du Bassin de la Sandougou.

L'UICN a joué un rôle d'appui conseil et de facilitateur dans la mise en place de cette plateforme qui s'est faite de façon participative, en concertation avec tous les acteurs impliqués. En ce sens, trois activités ont été réalisées :

- un répertoire des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau dans la région (leurs domaines d'intervention, zones d'intervention et partenaires) ;
- la capitalisation des expériences dans la gestion de l'eau menées par les acteurs ;
- la formation de 45 acteurs (services techniques, ONG, OCB, Collectivités locales) sur la GIRE pour harmoniser les concepts au sein de la plateforme.

Une équipe pluridisciplinaire a été constituée et a travaillé avec les membres du projet, les services techniques, les collectivités locales, les ONG et les populations sur la formulation du plan de gestion de la Sandougou. L'équipe a consacré plus de six mois aux investigations sur le terrain, après avoir exploité des archives météorologiques sur

l'évolution de la pluviométrie entre 1940 et 2004.

Elle a, en outre, organisé des focus groupes pour mobiliser les connaissances locales des populations sur les phénomènes hydrologiques, les problématiques foncières, l'ensablement des bas fonds, la protection des versants et l'évolution des différentes activités socio-économiques.

Sur la base des informations recueillies, le plan d'aménagement et de gestion de la Sandougou a été élaboré et soumis aux différents acteurs qui l'ont validé. Ce plan a obtenu un financement de trois ans pour démarrer sa mise en oeuvre.

Restauration et gestion durable de la Mangrove en Afrique de l'Ouest

L'UICN et Wetlands International ont bénéficié d'un appui financier de la Fondation Suisse MAVIA pour la mise en oeuvre du Projet « *Initiative Mangrove en Afrique de l'Ouest* » (IMAO), pour une durée de trois ans. L'objet du projet est d'améliorer le bien-être et la sécurité des communautés qui dépendent de la mangrove à partir de la Mauritanie jusqu'en Sierra Leone, tout en favorisant sa restauration et sa gestion durable. Ce projet couvre

ainsi 6 pays : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone.

En 2009, les activités du projet ont été inscrites dans la continuité de celles menées en 2008, avec un accent sur le renforcement des politiques nationales de conservation des mangroves et la finalisation de l'avant projet de Charte et du Plan d'Actions. Les actions de réhabilitation des zones de

mangrove dégradées et les projets de démonstration ont été poursuivis. Des campagnes de reboisement de la mangrove ont été conduites au Sénégal, en Gambie, Guinée Bissau, Guinée, et Sierra Leone tandis qu'en Mauritanie c'est la mise en défens d'aires de régénération naturelle qui a été privilégiée. Elle a permis une meilleure croissance des plantules d'*Avicennia* au Parc National du Diawling.

Vers une régulation de l'accès aux ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest

Les enseignements tirés des résultats du reboisement de l'année précédente ont permis d'améliorer l'encadrement des communautés, notamment en matière de choix des sites de plantation, du matériel végétal et du calendrier d'activités.

Les projets de démonstration ont été conduits en Gambie et en Guinée Bissau. Les trois communautés villageoises de la Gambie, qui avaient démarré l'apiculture en 2008, ont effectué leurs premières récoltes. Les sites d'implantation des ruches ont été améliorés et les bénéficiaires ont reçu une formation sur le traitement post récolte du miel et de la cire. Par ailleurs, le projet a vulgarisé avec les mêmes communautés, la technique de production du sel solaire sur bâche.

Enfin, le projet a fait construire en Guinée Bissau quatre fours améliorés destinés au fumage du poisson. 120 femmes pourront alors pratiquer cette activité dans des conditions moins pénibles et surtout réduire de moitié l'utilisation du bois de mangrove.

Pour favoriser l'émergence d'une politique de gestion régionale de l'écosystème, un projet de charte et de plan d'action a été rédigé. Le document pose le problème de la dégradation avancée de la mangrove dans les six pays concernés, ce, malgré les dispositions réglementaires prévues par les différents codes nationaux de gestion (forêt, eau, environnement...) et les lois d'application qui les accompagnent. Il propose une approche régionale de gestion de ressources partagées. La charte est complétée par un plan d'action pour sa mise en oeuvre. Le document a été soumis aux différents pays pour amendement et

approbation, courant 2010.

UICN Sénégal, WWF et la CSRP collaborent ensemble sur la mise en oeuvre d'un projet sur le Renforcement des Capacités régionales de gestion et gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest (RECARGAO).

Le projet travaille sur une perspective large de régulation de l'accès aux ressources halieutiques et intervient sur cinq (5) composantes :

- la révision de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès ;
- les accords de pêche ;
- Le système d'information sur le commerce des produits de la pêche ;
- l'étude sur la migration des pêcheurs artisanaux dans la sous-région ;
- l'intégration du secteur de la pêche dans les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Durant l'année 2009, le consortium est parvenu à des résultats concrets :

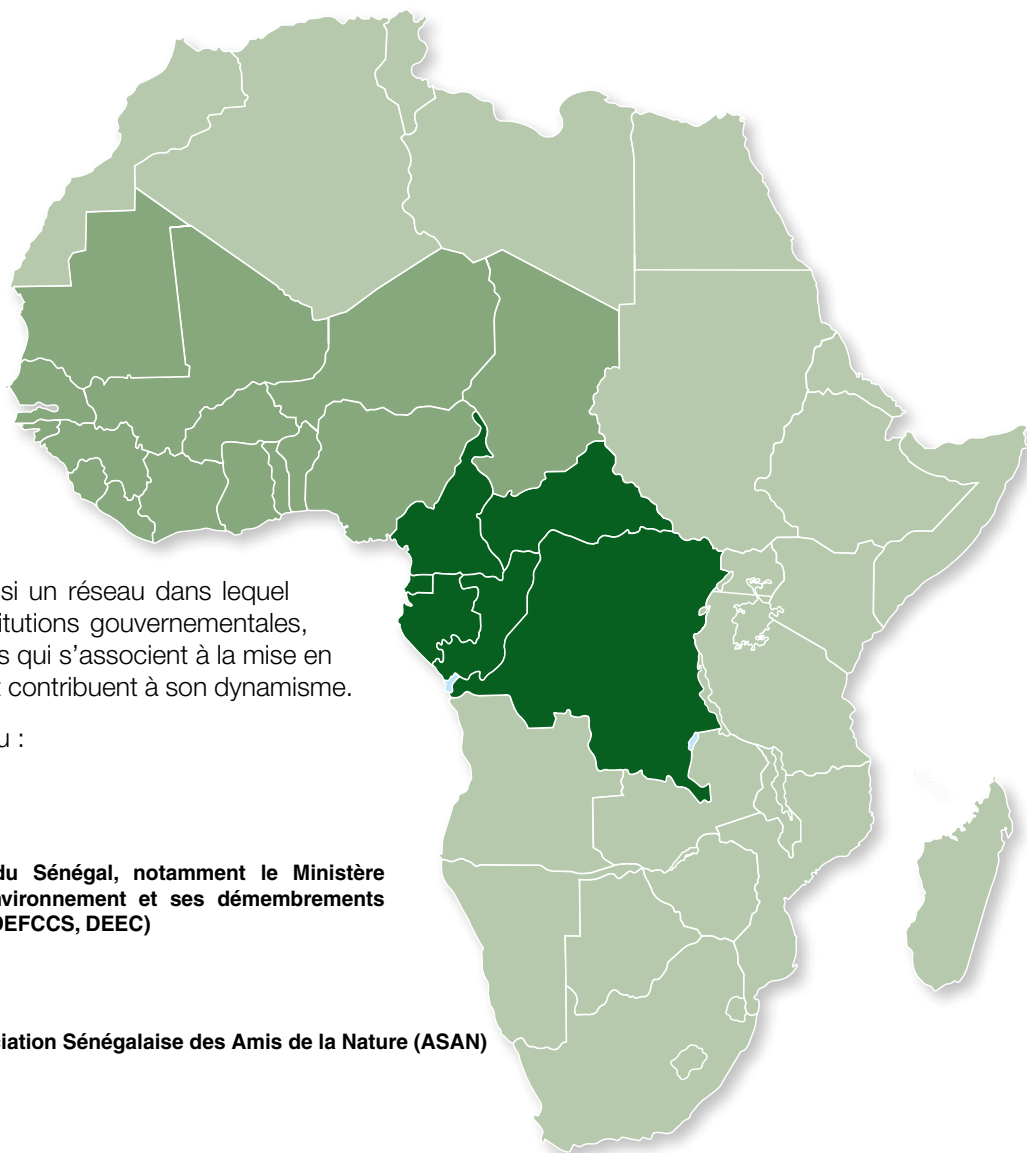
- Une progression significative de la révision de la Convention sur les conditions Minimales d'accès : des ateliers régionaux et nationaux ainsi que la conception de supports de communication, ont permis de rassembler et d'informer les acteurs du secteur dans chaque pays et de les faire participer à tout le processus de révision de la convention.
- Le renforcement de capacités des agents de la pêche : un soutien a été apporté à la Sierra Leone en vue de la préparation de son accord de pêche avec l'Union Européenne (UE) et à la

Guinée-Bissau pour l'évaluation des impacts de son accord de pêche avec l'UE. En juillet 2009, le Ministre sierra léonais de la pêche a demandé un appui pour la formation des agents de l'Etat, ceux du secteur privé ainsi que des professionnels de la pêche. Leur objectif est de doter le pays d'une autorité compétente en matière de certification des industries tournées vers l'exportation dans l'UE.

- La réactualisation du site web www.accordsdepeche.com : de nombreux documents et analyses ont été collectés et sont gérables sur le site. Des discussions sont actuellement en cours pour l'intégration du site dans celui de la CSRP.
- Une recherche sur les migrations intra-régionales : l'étude sur l'historique des migrations dans la sous-région s'est terminée dans le courant de l'année et a permis de cadrer la méthodologie de recherche. Des contrats ont été signés avec les chercheurs pour effectuer le travail dans leurs pays respectifs. Des retards dans la livraison des données de terrain n'ont pas permis de boucler cette activité en 2009. La finalisation de ce travail devrait toutefois s'effectuer dans le courant du premier trimestre 2010.
- Une revue des DSRP des Etats membres de la CSRP : elle a été entreprise pour évaluer la place accordée au secteur. Sur cette base, un document décrivant la pauvreté dans le secteur de la pêche et définissant une méthodologie pour appréhender l'impact des écosystèmes marins et côtiers sur la réduction de la pauvreté a été finalisée. Les enquêtes de terrain sont en cours.

■ ■ ■ ■ Ils nous accompagnent

Le programme de l'UICN Sénégal s'inscrit en premier lieu dans celui du pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest (PACO). Il couvre 26 pays et son unité de régionale est basée à Ouagadougou au Burkina Faso. Il réunit 70 membres dont 15 Etats.



UICN Sénégal c'est aussi un réseau dans lequel sont membres, des institutions gouvernementales, des ONG, des fondations qui s'associent à la mise en oeuvre du programme et contribuent à son dynamisme.

Sont membres du réseau :



l'Etat du Sénégal, notamment le Ministère de l'Environnement et ses démembrés (DPN, DEFCCS, DEEC)



l'Association Sénégalaise des Amis de la Nature (ASAN)



Le Centre de Suivi Ecologique (CSE)



ENDA TM



Waame

■ ■ ■ ■ Ils nous accompagnent

Les actions du programme Sénégal sont rendues possibles grâce au soutien financier d'organismes, d'ambassade(s), d'instituts et de fondations. Nous leur exprimons notre gratitude et notre reconnaissance pour leur confiance et leur engagement. Il s'agit de :



D'autres acteurs nous accompagnent également. Il s'agit de partenaires avec lesquels nous développons des initiatives innovantes en vue de renforcer les actions de conservation et de développement durable.

Il s'agit de :



L'apport de tous ces partenaires à la concrétisation de nos projets mentionnés dans le présent rapport annuel est immense. Leur engagement à nos cotés nous permet de poursuivre notre mission.

A TOUS, NOUS DISONS MERCI !





NOTRE EQUIPE

Pour mettre oeuvre l'ensemble des activités 2009, relatées dans ce rapport, UICN Sénégal s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'experts et de spécialistes dans tous les domaines qui touchent la gestion de l'environnement et des projets de développement.

Cette équipe est composée de :

› Un Chef de Mission

Géographe de formation, spécialiste des politiques environnementales et du développement durable,

› Un Coordonnateur des programmes

Spécialiste en Aménagement du Territoire, Management et Suivi-Evaluation des projets et programmes

› Trois experts spécialistes

en gestion des ressources marines et côtières, en droit de l'environnement et en communication.

› Quatre Chargés de projets

dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et du plaidoyer environnemental.

A ce noyau s'ajoute :

Une unité administrative et financière

soumise aux règles et procédures de gestion rigoureuses de l'UICN édictées et suivies par le Département financier et comptable du Siège.





■ ■ ■ ■ UN REGARD SUR 2010

2010 sera pour le bureau Sénégal de l'UICN, une année de capitalisation des résultats enregistrés les années passées mais aussi une année qui verra un renforcement des alliances à l'échelle régionale pour conduire les priorités définies dans notre plan stratégique 2008-2011.

Aussi, l'avenir du bureau se présente sous de bons auspices au vu de l'importance de son portefeuille d'activités et de projets dont la durée minimale est de 3 ans. Si la quantité des ressources humaines a pu constituer un sérieux handicap au cours de l'année 2009, des mesures ont été prises





pour corriger cette situation avec le recrutement de deux experts (gouvernance droit et politiques, communication). Il faut y ajouter les personnels des projets de terrain et de nouveaux assistants parlementaires dans les pays du PRCM, dont l'apport devrait se ressentir dans l'objectif global d'amélioration de la gouvernance de l'environnement.

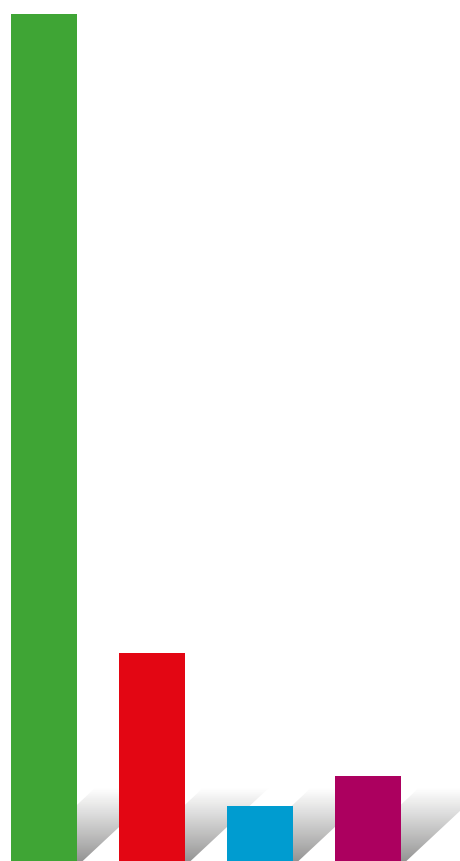
Enfin, le déménagement en 2010 dans de nouveaux locaux plus fonctionnels et mieux situés devrait contribuer à augmenter la productivité et la visibilité du bureau.

UICN Sénégal en chiffres

Exécution budgétaire du programme UICN Sénégal en 2009

L'exécution du Programme global de l'UICN en 2009 fait ressortir des dépenses globales de un million quatre cent quatre vingt quinze mille deux cent trente-quatre (1'495'233.62) euros qui se répartissent selon les rubriques suivantes :

Nature dépense	Montant en euros	% du budget
 Dépenses d'activités	(1'068'507,55)	71,46%
 Dépenses en Staff technique	(261'192.55)	17,47%
 Dépenses en Staff administratif	(56'701.62)	3,79%
 Dépenses de fonctionnement	(108'831.88)	7,28%



Les dépenses d'activités

Les dépenses d'activités s'élèvent à un million soixante-huit mille cinq cent huit mille (1'068'507,55) euros, soit 71,46% des dépenses globales pour la mise en oeuvre du Programme de l'UICN en 2009.

Dépenses en Staff administratif

Les dépenses en personnel administratif chargé d'appuyer la mise en oeuvre du Programme annuel s'élèvent à cinquante-six mille sept cent deux (56'701.62) euros, soit 3,79% des dépenses globales.

Dépenses en Staff technique





La mise en oeuvre du Programme annuel 2009 a nécessité des dépenses en personnel technique pour un montant deux cent soixante-un mille cent quatre vingt-treize (261'192.55) euros, soit 17,47% des dépenses globales.

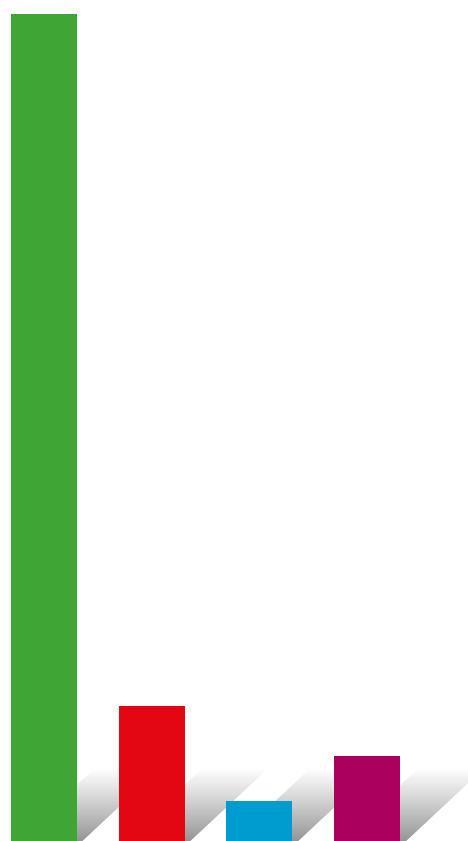
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à cent huit mille huit cent trente-deux (108'831.88) euros, soit 7,28% des dépenses globales exécutées en 2009.

Prévision budgétaire 2010

Le budget global prévisionnel du Programme UICN Sénégal en 2010 est estimé à un million neuf cent cinq mille quatre cent soixante-dix (1'905'470) euros. Cette hausse s'explique par la signature d'un nouveau programme de trois (3) ans avec la Fondation Howard G. BUFFET. Les grandes lignes du budget se présentent comme suit :

Nature dépense	Montant en euros	% du budget
 Dépenses prévues en activités 2010	1'031'204)	70,66%
 Dépenses prévues en Staff technique 2010	(234'460)	12,30%
 Dépenses prévues en Staff administratif 2010	45'422	2,38%
 Dépenses prévues pour le fonctionnement 2010	157'090	8,24%



Dépenses prévues en activités 2010

Les dépenses prévues pour l'ensemble des activités du Programme s'élèvent à (1'031'204) euros et représentent 70,66% du budget global prévu.

Dépenses prévues en Staff technique 2010

Le budget des dépenses prévues est de deux cent trente quatre mille quatre cent soixante (234'460) euros, soit 12,30% du budget global du Programme du Bureau en 2010. Un recrutement de personnel technique supplémentaire a été fait pour renforcer la mise en oeuvre du Programme 2010.

Dépenses prévues en Staff administratif 2010

Il prévu un montant de quarante cinq mille quatre cent vingt-deux (45'422) euros pour le personnel d'appui administratif à l'exécution des activités en 2010. Ces dépenses représentent 2,38% du budget global du Programme 2010.

Dépenses prévues pour le fonctionnement 2010

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2010 sont estimées à cent cinquante sept mille quatre vingt-dix (157'090) euros, soit 8,24% du budget du programme global 2010. Ce budget de fonctionnement renforcé permettra une prise en compte correcte des frais liés au déménagement du Bureau de l'UICN.

Crédit photos

Couverture IUCN Photo Library © Philippe Tous. Page 4 © UICN antenne Saloum. Page 6 -7 UICN © El Hadji Ballé Seye. Page 9 © UICN antenne Saloum, page 10 © Projet GWI Tambacounda. Page 11 UICN © El Hadji Ballé Seye. UICN/ antenne Saloum. Page 12 UICN © Racine Kane. Page 15 © UICN antenne Saloum. Page 16 UICN © Racine Kane. Page 19 – 20 UICN © El Hadji Ballé Seye. Page 23 IUCN Photo Library © Hellio - Van Ingen. Page 24 © Projet GWI Tambacounda.

Publié par UICN, Dakar, Sénégal

Comité éditorial : Racine Kane, Amadou Matar Diouf, El Hadji Ballé Seye, Omar Sy, Aboubakry Kane, Renaud Bailleux, El Hadj Boubacar Diarra, Safiétou Sall.

ISBN: 978-2-8317-1312-0

Conception et impression : Graphi plus

© 2010, UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature



**Union Internationale pour la
Conservation de la Nature**

UICN SENEGAL Sicap Point E,
Immeuble A, Avenue Cheikh Anta DIOP
B.P. 3215 Dakar Sénégal
Tél. : +221 33 869 02 80
Fax : +221 33 824 92 46
uicnsenegal@uicn.org

